



Anael Finance WS Validation du brouillard

Version V4R6

Documentation utilisateurs

Copyright © 2024 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael Finance WS V4R6

Date de publication : 3 juillet 2024

Code du document : Validation du brouillard

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Organisation.....	5
Documents liés	6
Contacter Infor	7
Chapitre 1 Traitements.....	8
Chiffre d'affaires	8
Chiffre d'affaires sur les tiers facturés.....	8
Chiffre d'affaires sur les tiers payeurs et les tiers livrés	9
Extourne d'écritures.....	11
Ecritures inter-établissement.....	12
Gestion des flux intra-groupes	12
Génération de l'OD de TVA sur encaissement.....	12
Génération OD de TVA Autoliquidation	12
Alimentation de l'historique des dates de validité de CCA	13
Génération des écritures réciproques.....	13
Alimentation de la table des comptes généraux de contrepartie des tiers.....	14
Gestion des documents dématérialisés (Pièces Jointes)	15
Pièces comptables avec « Fichier joint » et écritures réciproques.....	15
Alimentation du fichier des factures d'immobilisation	17
Alimentation des tables historiques et tables des cumuls	17
Déduction partielle de la TVA.....	21
Alimentation de FMJORURL à partir de FMBROUILLARDURL.....	22
Description de FMBROUILLARDURL.....	23
Description de FMJORURL.....	26
Chapitre 2 Gestion des anomalies du brouillard.....	27
Principe général.....	27
Edition des anomalies	28

Recyclage des anomalies 30

À propos de ce manuel

Ce document aborde les différents traitements exploités dans la validation du brouillard sur FINANCE WS.

- Alimentation du chiffre d'affaires sur :
 - les tiers facturés,
 - les tiers payeurs (sous conditions)
 - les tiers livrés (sous conditions)
- Extourne des écritures
- Ecritures inter-établissement
- Gestion des intra-groupes
- Génération des OD de TVA sur encaissement, et TVA intracommunautaire
- Déduction partielle de TVA.
- Alimentation de la table des historiques de validité des charges / produits constatés d'avance (CCA)
- Génération des écritures réciproques
- Alimentation de la table des comptes généraux de contrepartie des tiers
- Gestion des documents dématérialisés (=Pièces jointes)
- Alimentation des liens URL entre écritures et fichier joint ou Image Démat Saas dans FMJORURL
- Alimentation du fichier des factures d'immobilisations
- Alimentation des tables de mouvements historiques
- Alimentation des tables cumuls

Les anomalies du brouillard peuvent être recyclées par l'utilisateur.

Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Infor Anael Finance Ws

Organisation

Ce tableau décrit les chapitres de ce manuel :

Chapitre	Description

Documents liés

Vous pouvez trouver les documents dans la section relative à la documentation produit sur le portail Infor Support Portal, tel que décrit dans la section « Contacter Infor », page 7.

1.0	20 avril 2008	Claudie Enez	Création du document
1.1	30 avril 2008	Jérôme Mailley	Mise en forme
1.2	Janvier 2011	Claudie ENEZ	V4R3 : Alimentation de la table des historiques de validité CCA
2.0	Janvier 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle WORD
2.1	Mars 2012	Claudie ENEZ	Compléments : flux et journaux à extourne automatique et écritures réciproques
2.1	Mai 2012	Brigitte Quevedo	Génération du fichier de sortie des factures d'immobilisations
2.2	Août 2013	Claudie ENEZ	V4R5 : Gestion des documents dématérialisés et déduction partielle de TVA
2.3	Février 2016	Claudie ENEZ	V4R6 : Alimentation de la table des comptes généraux de contrepartie tiers
2.3	Avril 2017	Claudie ENEZ	V4R6 : Alimentation des cumuls sur tiers payeurs
2.4	Janvier 2019	Claudie ENEZ	V4R6 : Alimentation de la table des factures d'immobilisations et contrôle des racines de comptes d'immobilisations
2.5	Avril 2019	Claudie ENEZ	V4R6 : Application du modèle Word V4R6 : Contrôle Pièce - Ajout du code anomalie « U » : « La date comptable doit être unique sur tous les mouvements de la pièce »
2.6	16 sept 2020	Claudie ENEZ	V4R6 : Chiffre d'affaires sur les tiers payeurs et sur les tiers livrés.

2.7	05 Août 2022	Claudie ENEZ	V4R6 : Alimentation de FMJORURL à partir de FMBROUILLARDURL
2.8	11 Août 2022	Claudie ENEZ	V4R6 : Recyclage des anomalies et FMBROUILLARDURL
2.9	26 Août 2022	Claudie ENEZ	V4R6 : Alimentation du code Chemin dans FMJORURL
2.10	30 Oct 2023	Claudie ENEZ	V4R6 : Modification analytique sur écritures associées à un fichier joint ou une image Démat SaaS et impact sur les liens URL dans FMJORURL
2.11	16 janv 2024	Claudie ENEZ	V4R6 : Modification analytique sur écritures associées à un fichier joint ou une image Démat SaaS et impact sur les liens URL dans FMBROUILLARDURL

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://conciierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail Infor Support Portal. Pour accéder à la documentation, sélectionnez **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Traitements

Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires sur les tiers facturés

La validation du brouillard alimente la table du chiffre d'affaires sur les tiers facturés dans la table du chiffre d'affaires FMCAFFAIRE sous certaines conditions.

Seules les pièces comptables (Type C) mouvementées sur les journaux d'achat ou de vente (Type A ou V) sont prises en compte dans le calcul du chiffre d'affaires des tiers facturés. Les pièces extracomptables sont exclues de ce traitement.

Les mouvements auxiliaisés comportent obligatoirement un tiers facturé.

Seuls les mouvements passés sur les comptes généraux constituant le chiffre d'affaires alimentent le C.A des tiers facturés. Ce dernier est calculé en monnaie société, en devise, TTC et HT.

Pour calculer le CA, la validation du brouillard recherche le compte général comptabilisé sur le mouvement, puis recherche la valeur de la zone « Pris en compte du chiffre d'affaires » paramétré sur le compte général dans le plan comptable général :

- « Chiffre d'affaires HT »
- « Chiffre d'affaires TTC »
- « Non pris en compte »

Si les pièces comptables contiennent plusieurs lignes de tiers (écritures centralisées), alors elles ne sont pas prises en compte dans le calcul du chiffre d'affaires HT.

Remarque : Le chiffre d'affaires des tiers facturés peut être recalculé en cours d'exercice par l'option « Recalcul du chiffre d'affaires » dans le menu « OPTIONS ».

Chiffre d'affaires sur les tiers payeurs et les tiers livrés

Toutes les sociétés ne gèrent pas les tiers payeurs et/ou les tiers livrés. Si le chiffre d'affaires doit être exploité sur les tiers payeurs et/ou les tiers livrés, deux critères doivent être activés dans la fiche société (Onglet « Paramètres généraux ») :

- Analyse client par tiers payeur
- Chiffre d'Affaires par tiers livré

Analyse client par tiers payeur

- Si cette zone n'est pas cochée, aucun chiffre d'affaire sur les tiers payeurs n'est alimenté dans la table des Chiffres d'Affaires Payeurs/Livrés » FMCAFPAY
- Si cette zone est cochée, alors le chiffre d'affaire est alimenté automatiquement par tiers payeur dans la table des « Chiffres d'affaires Payeurs/Livrés » FMCAFPAY via la validation du brouillard, si les conditions suivantes sont réunies :
 - o Seules les pièces comptables (Type C) mouvementées sur les journaux d'achat ou de vente (Type A ou V) sont prises en compte dans le calcul du chiffre d'affaires des tiers payeurs. Les pièces extracomptables sont exclues de ce traitement.
 - o Les mouvements auxiliaisés doivent comporter un tiers facturé, et un tiers payeur.
 - o Seuls les mouvements comptabilisés sur les comptes généraux constituant le chiffre d'affaires alimentent le C.A des tiers payeurs. Ce dernier est calculé en monnaie société, en devise, TTC et HT selon le paramétrage des comptes généraux.

Pour calculer le CA, la validation du brouillard recherche le compte général comptabilisé sur le mouvement, puis recherche la valeur de la zone « Prise en compte du chiffre d'affaires » paramétrée sur le compte général dans le plan comptable général :

- « Chiffre d'affaires HT »
- « Chiffre d'affaires TTC »
- « Non pris en compte »

Le chiffre d'affaires sur les tiers payeurs est alimenté sur **la clé + tiers facturé / tiers payeur** dans FMCAFPAY.

Le chiffre d'affaires sur les tiers payeurs est exploité en Consultation et Edition du Chiffre d'affaires, et dans l'Analyse clients sur Tiers Payeurs.

Chiffre d'Affaires par tiers livré

- Si cette zone n'est pas cochée, aucun chiffre d'affaire sur les tiers livrés n'est alimenté dans la table des « Chiffres d'Affaires Payeurs/Livrés » FMCAFPAY.
- Si cette zone est cochée, alors le chiffre d'affaire est alimenté automatiquement par tiers livré dans la table des « Chiffres d'affaires Payeurs/Livrés » FMCAFPAY via la validation du brouillard, si les conditions suivantes sont réunies :
 - o Seules les pièces comptables (Type C) mouvementées sur les journaux d'achat ou de vente (Type A ou V) sont prises en compte dans le calcul du chiffre d'affaires des tiers livrés. Les pièces extracomptables sont exclues de ce traitement.
 - o Les mouvements auxiliaisés doivent comporter un tiers facturé, un tiers payeur et un tiers livré.
 - o Seuls les mouvements passés sur les comptes généraux constituant le chiffre d'affaires alimentent le C.A des tiers livrés. Ce dernier est calculé en monnaie société, en devise, TTC et HT selon le paramétrage des comptes généraux.

Pour calculer le CA, la validation du brouillard recherche le compte général comptabilisé sur le mouvement, puis recherche la valeur de la zone « Pris en compte du chiffre d'affaires » paramétré sur le compte général dans le plan comptable général :

- « Chiffre d'affaires HT »
- « Chiffre d'affaires TTC »
- « Non pris en compte »

Le chiffre d'affaires sur les tiers livrés est alimenté sur **la clé + tiers facturé / tiers payeur / tiers livré** dans FMCAFPAY.

Le chiffre d'affaires sur les tiers livrés est exploité en Consultation et Edition du Chiffre d'affaires.

- Remarque : Le chiffre d'affaires sur les tiers payeurs et/ou sur les tiers livrés peut être recalculé en cours d'exercice par l'option « Recalcul du chiffre d'affaires payeur » dans le menu « OPTIONS » (si activé au niveau de la fiche société).

Extourne d'écritures

La validation du brouillard permet d'extourner automatiquement les pièces comptables qui sont comptabilisées sur des journaux à extourne automatique.

Pièces à extourner

Seules les pièces qui sont mouvementées sur des journaux à extourne automatique sont concernées par ce traitement. En V4R4, les journaux ont fait l'objet de modification afin de gérer les extournes d'écriture en inversion de sens, ou en inversion de signe.

Deux cas se présentent :

* Si la zone « Journal à extourne automatique » est cochée dans le journal, alors les pièces comptables sont extournées sur la période calculée à partir de la période de réception définie dans le journal. Il est possible d'extourner les pièces comptables sur l'exercice N+1. Tous les mouvements de la pièce comptable (y compris les mouvements analytiques) sont extournés. L'extourne est toujours générée en automatique sur le premier jour du mois par la validation du brouillard

* Si la zone « Journal à extourne automatique » n'est pas cochée dans le journal, alors les pièces comptables ne sont pas extournées dans les tables des mouvements historiques.

Période de réception

La table des journaux définit le nombre de périodes à prendre en compte dans le calcul de la période de réception de l'extourne. Le nombre de périodes est défini de 1 à 6 (période +1, période + 2, etc.). L'extourne est toujours générée sur le premier jour du mois par la validation du brouillard.

Gestion des montants

L'extourne peut être générée en inversion de sens ou en inversion de signe en fonction de certains paramètres. Deux cas se présentent :

* Si la zone « Autoriser les montants négatifs » est cochée dans les « paramètres généraux » de la société, et si :

- la zone « Extourne en inversion de sens » est cochée sur le journal à extourne, alors les pièces comptables sont extournées en inversion de sens. Les montants comptabilisés sur la pièce d'origine au débit sont extournés au crédit, et les montants comptabilisés au crédit sont extournés au débit.

- la zone « Extourne en inversion de sens » n'est pas cochée sur le journal à extourne, alors les pièces comptables sont extournées en inversion de signe. Les montants comptabilisés sur la pièce d'origine au débit sont extournés au débit (-), et les montants comptabilisés au crédit sont extournés au crédit (-).

* Si la zone « Autoriser les montants négatifs » n'est pas cochée dans les « paramètres généraux » de la société, alors les pièces comptables sont extournées en inversion de sens. Les montants passés à l'origine au débit sont extournés au crédit, et les montants comptabilisés au crédit sont extournés au débit.

Écritures inter-établissement

La validation du brouillard permet de générer les écritures inter-établissement en fonction du paramétrage de la société, et du journal. Voir la documentation **V4_ECRIT_INTER_ETAB**.

Gestion des flux intra-groupes

La validation du brouillard permet de reconnaître les mouvements intra-groupes via les codes flux en provenance de la zone stat1 du tiers. Voir la documentation **V4_INTRA_GROUPE**.

Génération de l'OD de TVA sur encaissement

La validation du brouillard permet de générer les OD de TVA sur encaissement sur les pièces de règlement, si la TVA sur encaissement est exploitée au niveau de la société. Lorsqu'une pièce de règlement est détectée, une OD de TVA est générée (sous certaines conditions) au sein même de la pièce de règlement. Le principe consiste à ajouter des lignes supplémentaires sur la pièce d'origine pour solder le compte de TVA à justifier pour un compte de TVA à déclarer.

Génération OD de TVA Autoliquidation

La validation du brouillard permet de générer les OD de TVA Autoliquidation sur des pièces comptables qui comportent des codes de TVA de type Autoliquidation. En rupture par devise, et par code TVA Autoliquidation, la validation du brouillard génère une OD de TVA Autoliquidation. Le principe consiste à ajouter des lignes supplémentaires sur la pièce d'origine en débitant le compte de TVA déductible Autoliquidation (ou à défaut compte de TVA déductible/immobilisation Autoliquidation), et en créditant le compte de TVA collectée Autoliquidation. La validation tient compte de la racine du compte auxiliaire du mouvement de tiers pour rechercher les comptes de TVA Autoliquidation dans les comptes automatiques de type 16, 17 et 18.

L'alimentation du libellé d'écriture des mouvements de TVA Autoliquidation est en fonction du paramétrage des types 16, 17 et 18 dans la table des comptes automatiques. En effet, les modalités de l'alimentation du libellé d'écriture des mouvements de TVA Autoliquidation sont paramétrables.

Alimentation de l'historique des dates de validité de CCA

Si les comptes généraux sont déclarés de type CCA, et que les dates de validité CCA début et fin sont alimentées sur les mouvements comptables et analytiques de la pièce, la validation du brouillard alimente automatiquement la table des historiques de dates de validité de CCA (**FMCCADAT**). Ce principe est appliqué également aux extournes d'écritures.

Génération des écritures réciproques

Pour mener à bien la gestion des écritures réciproques entre les filiales du groupe, la validation du brouillard procède à un certain nombre de contrôles :

- La société courante doit être déclarée « société émettrice »
- Les sociétés filiales qui réceptionnent les écritures réciproques doivent être déclarées « sociétés réceptrices »
- Les tiers concernés par les écritures réciproques doivent être déclarés « Tiers interco » dans la fiche tiers.
- Sur la société émettrice, pour chaque tiers interco, la société affiliée doit être renseignée, ainsi que l'établissement affilié le cas échéant.
- Les paramètres de base servant à la comptabilisation des écritures réciproques doivent être complétés.
- Toutes les tables des équivalences (sociétés/tiers, établissements, journaux, comptes généraux et natures analytiques) doivent être complétées.

Si toutes les conditions sont réunies, la validation du brouillard génère alors les écritures réciproques dans les différentes sociétés affiliées dans FMINTEGRATION.

Dès qu'une anomalie est détectée sur les pièces traitées par la validation du brouillard, elles sont marquées dans le brouillard comme suit (*dans la zone CANOM*) :

- Code P : Paramétrage des équivalences de tables interco incomplet (établissements, journaux, comptes généraux, natures)
- Code T : erreur sur ligne de tiers dans les écritures interco.

Dans la société émettrice, les pièces valides ayant déclenché des écritures réciproques sur les autres filiales du groupe sont marquées par le code T (=Traité) dans le marquage 2 du brouillard FMBROUILLARD. Lors de la comptabilisation effective de ces pièces dans les tables des mouvements historiques, la valeur du marquage 2 (T) du brouillard est reconduite dans le marquage 2 de la table FMJOR.

Dans les différentes sociétés réceptrices, leurs écritures réciproques respectives générées dans FMINTEGRATION sont marquées par le code I (=Interco) dans le top « Ecritures réciproques » de FMINTEGRATION. Lors de la comptabilisation des écritures BATCH dans le brouillard, la valeur du top « Ecritures réciproques » (I) de FMINTEGRATION est reconduite dans le marquage 2 du

brouillard FMBROUILLARD. Lorsque la validation du brouillard comptabilise les écritures réciproques dans les tables des mouvements historiques, la valeur du marquage 2 (I) est reconduite dans le marquage 2 de la table FMJOR.

Voir la documentation fonctionnelle **Écritures_Réciproques_V4R5.2.2**.

Alimentation de la table des comptes généraux de contrepartie des tiers

Si la zone CTIERSCP (Tiers de contrepartie) du brouillard (FMBROUILLARD) est marquée à 1 sur la première ligne de tiers de la pièce d'achat ou de vente, alors la validation du brouillard alimente la table **FPTIERSCP** par tous les comptes généraux en provenance des mouvements de contrepartie de la pièce comptable. Sont considérés comme mouvements de contrepartie, tous les mouvements qui sont comptabilisés juste après la première ligne de tiers au sein de la pièce comptable, quel que soit le sens du mouvement.

La mémorisation des CG de contrepartie est effectuée par société/auxiliaire/tiers dans la table FPTIERSCP.

S'il s'agit de la première écriture d'achat ou de vente du tiers (saisie sur le guide dédié), alors la validation du brouillard insère les CG de contrepartie du tiers dans l'ordre chronologique de la saisie de la pièce (Exemple : compte de TVA puis les comptes de charge ou de produits).

Lorsque la validation du brouillard traite les écritures d'achat ou de vente suivantes du tiers (avec le marquage à 1 dans CTIERSCP), alors l'insertion des CG de contrepartie est effectuée en mode « Ajout » à la fin de la table.

La table FPTIERS peut comporter au maximum 10 CG de contrepartie par tiers.

Les comptes généraux de contrepartie peuvent être :

- des comptes généraux simples (Exemple : Compte de TVA, compte de charge, compte de produit..)
- ou des comptes généraux auxiliaisés, si la pièce comptable est composée de plusieurs lignes tiers. Dans ce cas, seul le compte général auxiliaisé est mémorisé dans FPTIERSCP (sans l'auxiliaire et sans le tiers de la ligne).

Gestion des documents dématérialisés (Pièces Jointes)

Les pièces comptables associées à un « fichier joint » sont identifiées par le top « Pièce jointe » à J dans le brouillard (Zone CPJ = J dans FMBROUILLARD). Tous les mouvements de la pièce comptable (en comptabilité générale et analytique) sont alors marqués à « J » dans ce cas.

Deux cas de figure se présentent :

- Si la zone « Pièce jointe » du brouillard (zone CPJ de FMBROUILLARD) est alimentée à « J » sur tous les mouvements de la pièce comptable (en comptabilité générale et analytique), alors la validation du brouillard reconduit à l'identique ce marquage à « J » dans la zone « Pièce jointe » sur tous les mouvements de la pièce comptable (en comptabilité générale et analytique) dans les historiques comptables (Zone CPJ de FMJOR et FMHISTORAXI). Dans les consultations des tiers, des comptes généraux, des journaux, des centres analytiques, consultation des centres analytiques détaillés, puis en Recherche des écritures, il est alors possible visualiser le contenu du « fichier joint » associé à la pièce comptable (Onglet Pièce).
- Si la zone « Pièce jointe » du brouillard (Zone CPJ de FMBROUILLARD) est à NULL sur les mouvements de la pièce comptable (en comptabilité générale et analytique), alors la validation du brouillard reconduit à l'identique la valeur NULL dans la zone « Pièce jointe » sur tous les mouvements de la pièce comptable (en comptabilité générale et analytique) dans les historiques comptables (Zone CPJ de FMJOR et FMHISTORAXI). Dans ce cas, aucun « fichier joint » n'est associé à la pièce comptable.

Voir la documentation fonctionnelle **Gestion_Documents_Dématérialisés_V4R5_1.0**.

Pièces comptables avec « Fichier joint » et écritures réciproques

Les écritures comptables associées à un « fichier joint » qui déclenchent des écritures réciproques dans une société de destination, sont traitées comme suit dans la validation du brouillard :

Dans le cadre de la « Gestion des écritures réciproques », rappelons que dans la société émettrice, les pièces valides ayant déclenché des écritures réciproques sur les autres filiales du groupe sont marquées par le **code T (=Traité) dans le marquage 2** du brouillard (Zone CMARQUAGE2 de FMBROUILLARD). Lors de la comptabilisation effective de ces pièces dans les tables des mouvements historiques, la valeur « T » du marquage 2 du brouillard est reconduite à l'identique dans le marquage 2 de la table FMJOR.

Dans le cadre de la « Gestion des documents dématérialisés », si les pièces comptables sont associées à un « fichier joint », elles sont marquées par le code « J » dans la zone « Pièce jointe » du brouillard (Zone CPJ de FMBROUILLARD).

Dans la société émettrice, si les pièces comptables sont marquées comme suit dans le brouillard :

- par « T » dans le marquage 2 (zone CMARQUAGE2 = T) sur tous les mouvements de la pièce comptable dans FMBROUILLARD,
- et par « J » dans la zone « Pièce jointe » sur tous les mouvements de la pièce comptable (zone CPJ de FMBROUILLARD)

alors la validation du brouillard comptabilise :

- les pièces comptables dans les historiques de la société émettrice en les marquant comme suit :
 - o Reconduction du « T » dans le marquage 2 sur tous les mouvements de la pièce comptable dans FMJOR.
 - o Reconduction du « J » dans la zone « Pièce jointe » sur tous les mouvements de la pièce comptable dans les historiques comptables (zone CPJ de FMJOR et FMHISTORAUXI).
- les écritures réciproques sur la société de destination dans FMINTEGRATION en les marquant comme suit :
 - o Alimentation du « I » (=Interco) dans le top « Ecritures réciproques » sur tous les mouvements de la pièce comptable dans FMINTEGRATION.
 - o Forçage à NULL de la zone « Pièce jointe » sur tous les mouvements de la pièce comptable dans FMINTEGRATION (zone CPJ de FMINTEGRATION). En effet, le « fichier joint » reste associé à l'écriture d'origine, et en aucun cas à l'écriture réciproque générée dans la société de destination.

Alimentation du fichier des factures d'immobilisation

Le programme de validation du brouillard crée les enregistrements « factures » dans le fichier des factures d'immobilisations FMIMMOFACT si toutes les conditions suivantes sont réunies :

- la zone « Fichier des factures d'immo » doit être cochée dans la société (Onglet « Paramètres généraux »)
- l'écriture doit être de type purement « Comptable » (Top CTOPEXTRACPT = C)
- le journal de comptabilisation doit être de type « Achat » (A)
- au moins une des lignes de la pièce doit contenir un compte général ayant :
 - une racine de compte d'immobilisation existant dans la table des racines de comptes d'immobilisations FPCPTIMMO (exploitée par les sociétés de type « Mutuelles »)
 - ou à défaut
 - une racine de compte d'immobilisation de classe 2 (définie dans l'onglet « Classe de comptes » de la fiche société).

La validation du brouillard crée un enregistrement pour chaque ligne contenant un compte général de racine de compte d'immobilisation.

Alimentation des tables historiques et tables des cumuls

La validation du brouillard alimente les différents tables historiques de comptabilité générale, de comptabilité analytique, ainsi que les tables de cumuls :

- FMJOR: table des journaux mensuels
- FMHISTORGENE: table des mouvements historiques de comptabilité générale
- FMHISTORAUXI: table des mouvements historiques de comptabilité auxiliaire
- FMFORTEF: table du portefeuille
- FMCANA200: table des mouvements analytiques (entête)
- FMCANA201: table des mouvements analytiques (détail)
- FMLAD: table des N° de LAD
- FMCUMUL : cumuls comptables de comptabilité générale et auxiliaire
- FMCUMULEXTRA : cumuls extracomptables de comptabilité générale et auxiliaire
- FMCUMFLUX : cumuls comptables sur les flux
- FMCUMFLUXEXTRA : cumuls extracomptables sur les flux
- FMCUMA210 : cumuls analytiques (comptables)
- FMCUMA310 : cumuls analytiques (extracomptables)
- FMCCADAT: historique des dates de validité de charge/produit constaté d'avance

La table des cumuls « comptables » FMCUMUL est alimentée à partir des mouvements de comptabilité générale et/ou auxiliaire en provenance des pièces « comptables » (Type C), et sans flux.

- Les cumuls des comptes généraux sont identifiés par le code = « G »
- Les cumuls des tiers facturés sont identifiés par le code = « T »
- Les cumuls des tiers payeurs sont identifiés par le code = « P », et alimentés sous certaines conditions. En effet si la zone « Analyse clients par tiers payeur » est cochée dans la fiche société (Onglet Paramètres généraux), alors la validation du brouillard alimente les cumuls « comptables » sur les tiers payeurs (si renseigné sur la ligne TTC). Les cumuls comptables sur tiers payeurs sont exploités en « Consultation des tiers » et dans « l'Analyse Clients sur Tiers Payeurs ».

La table des cumuls « extracomptables » FMCUMULEXTRA est alimentée à partir des mouvements de comptabilité générale et/ou auxiliaire en provenance des pièces « extracomptables » (Type E), et sans flux.

- Les cumuls des comptes généraux sont identifiés par le code = « G »
- Les cumuls des tiers facturés sont identifiés par le code = « T »

Rappelons qu'il n'existe pas de cumuls extracomptables sur les tiers payeurs.

La table des flux « comptables » FMCUMFLUX est alimentée à partir des mouvements de comptabilité générale et/ou auxiliaire en provenance des pièces « comptables » (Type C), et avec flux.

- Les cumuls des comptes généraux sont identifiés par le code = « G »
- Les cumuls des tiers facturés sont identifiés par le code = « T »

La table des flux « extracomptables » FMCUMFLUXEXTRA est alimentée à partir des mouvements de comptabilité générale et/ou auxiliaire en provenance des pièces « extracomptables » (Type E), et avec flux.

- Les cumuls des comptes généraux sont identifiés par le code = « G »
- Les cumuls des tiers facturés sont identifiés par le code = « T »

Exemple d'une pièce comptable qui a mouvementé deux axes analytiques.

En cas de croisements analytiques, la validation du brouillard alimente toujours les cumuls sur axes simples, et les cumuls sur axes croisés, et ceci sous certaines conditions fonctionnelles.

0 (Région) et 1 (Produit), et deux croisements d'axe 01 et 10.

Les cumuls générés se présentent comme suit :

- Un cumul par CI/CHAP/NAT sur l'axe simple 0 (Région)
- Un cumul par CI/CHAP/NAT sur l'axe simple 1 (Produit)
- Un cumul par CI/CHAP/NAT origine et destination sur le croisement 01
- Un cumul par CI/CHAP/NAT origine et destination sur le croisement 10

Les croisements d'axe 01 et 10 sont paramétrés dans la table de paramétrage **FPCANA001**.

Etab	Axe Orig.	Type CI	Centre origine	Chap	Nature	Axe dest.	Type CI	Centre destinat.	Crois. Axe	Montant
0001	0	A	PARIS	70	707000					12000-
0001	1	B	ANAEL	70	707000					12000-
0001	0	A	LYON	70	707000					14000-
0001	1	B	GAEL	70	707000					14000-
0001	0	A	PARIS	70	707000	1	B	ANAEL	01	12000-
0001	1	B	ANAEL	70	707000	0	A	PARIS	10	12000-
0001	0	A	LYON	70	707000	1	B	GAEL	01	14000-
0001	1	B	GAEL	70	707000	0	A	LYON	10	14000-

Déduction partielle de la TVA

Quand la société gère la déduction partielle de la TVA, dans les journaux d'achats, le programme de validation du brouillard calcule la TVA réellement déductible et réintègre le montant de TVA non déductible dans les lignes HT.

Le principe est le suivant en présence d'un pourcentage de récupération sur la pièce :

- Sur les CG de racine de compte TVA, application du % de récupération pour ne conserver que ce montant sur la ligne de TVA,
- la différence entre le montant d'origine de la ligne et le nouveau montant est réintégré dans le montant HT correspondant

Sur les CG hors taxe, la réintégration est faite

- en rupture sur code TVA, code déduction, % de récupération, régime de TVA
- sur les lignes de HT, au prorata des montant HT si plusieurs lignes (lignes avec CG autres que TVA ayant les mêmes taux, code déduction, % de récupération et régime)
- avec gestion de l'arrondi

Par « code TVA, code déduction, % de récupération, régime de TVA » le total (HT + TVA) est identique avant et après réintégration de la TVA.

Alimentation de FMJORURL à partir de FMBROUILLARDURL

En V4R6, en consultation des tiers, CG, CI Journaux, Recherche des écritures, etc.. le bouton « Visualisation du fichier » recherche désormais le lien URL associé à la pièce comptable dans **FMJORURL** pour afficher **le contenu du fichier joint ou de l'Image Yooz**.

Ce principe permet d'optimiser la gestion des pièces jointes, en alimentant tous les liens URL complets entre « Pièces comptables » et « Fichiers Jointes (ou Image YOOZ) » **dans une table unique FMJORURL, quel que soit le type de LAD paramétré dans la fiche société.**

Si un lien URL existe entre la pièce comptable et un fichier joint (ou Image YOOZ) dans **FMBROUILLARDURL**, la pièce comptable doit exister aussi dans **FMBROUILLARD**.

Ensuite, la validation du brouillard reconduit à **l'identique** pour chaque numéro interne :

- La pièce comptable de **FMBROUILLARD** dans **FMJOR** et les Historiques
- Le lien URL complet, ainsi que le code chemin de **FMBROUILLARDURL** dans **FMJORURL**.

Pour chaque numéro interne, le lien URL est toujours unique entre une pièce comptable et un fichier joint (ou Image YOOZ) dans **FMJORURL**.

Pour rappel, il existe 3 types d'enregistrements dans **FMJORURL** :

- **Si LAD/GED = « Pièces dématérialisées » dans la société, et si la pièce comptable a le top CPJ = « J » sur tous les mouvements CG et analytiques dans FMJOR :**
 - Dans FMJORURL, **le lien URL complet** est constitué des répertoires/sous répertoires et la référence du fichier joint associé à la pièce comptable.
 - Le code chemin TCODEM correspond au code chemin des « **fichiers attachés aux pièces validées** ».
- **Si LAD/GED = « Connecteur Yooz » (V1) dans la société, et si la pièce comptable a la zoneTZONE1 renseignée par la « référence de l'Image Yooz » sur tous les mouvements CG et analytiques dans FMJOR:**
 - Dans FMJORURL, **le lien URL complet** est constitué des répertoires/sous répertoires et du n° de l'image YOOZ associée à la pièce comptable
 - Le code chemin TCODEM correspond « **au Code chemin de la base documentaire YOOZ** ».
- **Si LAD/GED = « Connecteur Yooz Rising » dans la société, et si la pièce comptable a le top CPJ = « R » sur tous les mouvements CG et analytiques dans FMJOR :**
 - Dans FMJORURL, le lien URL correspond à **un lien URL Yooz Rising avec Token crypté fourni par YOOZ**, et constitué :
 - du lien URL Yooz Rising avec TOKEN (crypté)
 - de l'identifiant et mot de passe (cryptés) de l'utilisateur pouvant accéder à la base documentaire de YOOZ

- et du n° d'image YOOZ (crypté) associé à la pièce.
- Le code chemin est à blanc dans FMBROUILLARDURL et dans FMJORURL sur les liens URL de type « Connecteur Yooz Rising ».

Validation du brouillard : « Extourne » des écritures associées à une image YOOZ RISING :

Lors de la comptabilisation effective d'une pièce comptable enregistrée sur un journal à extourne dans le brouillard, ayant le top CPJ = R et le lien URL YOOZ RISING correspondant dans FMBROUILLARDURL, alors la validation du brouillard :

- Conserve sur la pièce d'origine le top CPJ = « R », et le lien URL YOOZ RISING correspondant dans FMJORURL. L'image de YOOZ reste associée à la pièce d'origine.
- Puis remet à blanc le top CPJ sur la pièce d'extourne dans FMJOR.

Validation du brouillard : « Modification analytique » des écritures associées à un fichier joint ou une image Démat SaaS/V1, ou une Image Démat SaaS/Rising avec Token :

Rappelons que la « Consultation des centres analytiques » d'ANAEL FINANCE WS permet de modifier les imputations analytiques sur des pièces soumises à analytiques, et présentes dans FMJOR.

En cas de « Modification analytique » des imputations analytiques sur des pièces comptables associées à un fichier joint (CPJ = J dans FMJOR) ou une image Démat SaaS/V1 (TZONE1 renseignée par le n° d'image Démat SaaS et CPJ = NULL dans FMJOR), ou une Image Démat SaaS/RISING avec Token (CPJ = R dans FMJOR) :

- le traitement de « Modification analytique » génère l'écriture de « Réaffectation analytique » :
 - Directement dans le brouillard FMBROUILLARD.
 - Avec un numéro interne (TNUMINT) identique à celui de la pièce d'origine.
- Si un des mouvements de l'écriture de « Réaffectation analytique » a le top **MARQUAGE3 = M** dans le brouillard, alors la validation du brouillard :
 - Ne contrôle pas l'existence du lien URL dans **FMBROUILLARDURL**,
 - Ne remet pas à jour le lien URL de **FMJORURL** associé à la pièce modifiée. En effet, dans ce cas de figure, le lien URL existe déjà dans FMJORURL entre la pièce d'origine (via son TNUMINT) et le fichier joint ou Image Yooz. Ce lien URL reste inchangé.

Description de FMBROUILLARDURL

La table FMBROUILLARDURL se présente comme suit :

Zones FMBROUILLARDURL	Libellé	Type	Lg	O
TSTE	Société : Même code Société que la pièce dans FMBROUILLARD	Char	5	O
TNUMINT	Numéro interne. Même code Société que la pièce dans FMBROUILLARD. Doit correspondre au numéro interne définitif de la pièce dans FMBROUILLARD.	Char	18	O
TURL	Lien URL : Cette zone est alimentée par l'intégration des écritures, ou par la saisie avec pioche. Elle correspond au lien URL complet permettant d'afficher le contenu de l'image associée à la pièce comptable. Le format du lien URL diffère selon le type de LAD paramétré dans la fiche « Société ». Cf Documentation Utilisateur « Uniformisation des Pièces Jointes » en V4R6	Char	500	O
TCODCHEM	Code chemin : zone alimentée par l'intégration des écritures, ou par la saisie avec pioche. Si la LAD = « Pièces dématérialisées » et si la pièce a le top CPJ = « J » sur tous les mouvements CG et analytiques dans FMBROUILLARD, le code chemin doit être renseigné par « le code chemin des fichiers attachés aux pièces validées ». Si la LAD = « Connecteur Yooz » (V1) et si la pièce a la zone TZONE1 renseignée sur tous les mouvements CG et analytiques dans FMBROUILLARD, le code chemin doit être renseigné par « le code chemin de la base documentaire de YOOZ ». Si la LAD = « Connecteur Yooz RISING » et si la pièce a le top CPJ = « R » sur tous les mouvements CG et analytiques dans	Char	3	F

FMBROUILLARD, le code chemin n'est pas renseigné.				
TCINQUANTE	Zone non exploitée à ce jour.	Char	50	F
CTOP	Zone non exploitée à ce jour.	Char	1	F
TUSERCRE	Alimentée en automatique avec l'utilisateur qui a lancé le traitement	10	char	O
DATCRE	Alimentée en automatique avec l'utilisateur qui a lancé le traitement	Date		O
TUSERMAJ	Alimentée en automatique à Null. Code Utilisateur qui modifie l'enregistrement.	10	char	F
DATMAJ	Alimentée en automatique à Null. Mise à jour de la date en cas de modification de l'enregistrement.	Date		F

Description de FMJORURL

La table FMJORURL se présente comme suit :

Zones FMJORURL	Libellé	Type	Lg	O
TSTE	Société : Même code société que la pièce comptable dans FMJOR	Char	5	O
TNUMINT	Numéro interne. Même numéro interne que la pièce comptable dans FMJOR.	Char	18	O
TURL	<p>Lien URL : Cette zone est alimentée par le lien URL complet permettant d'afficher le contenu du fichier joint (ou Image Yooz) associé à la pièce comptable en Consultation.</p> <p>Le format du lien URL diffère selon le type de LAD paramétré dans la fiche « Société ».</p> <p>Reconduction à l'identique du lien URL de FMBROUILLARDURL dans le lien URL de FMJORURL.</p>	Char	500	O
TCODCHEM	Code chemin : Reconduction à l'identique du code chemin de FMBROUILLARDURL dans le code chemin de FMJORURL (renseigné ou non).	Char	3	F
TCINQUANTE	Zone non exploitée à ce jour.	Char	50	F
CTOP	Zone non exploitée à ce jour.	Char	1	F
TUSERCRE	Alimentée en automatique avec l'utilisateur qui a lancé le traitement	10	char	O
DATCRE	Alimentée en automatique avec l'utilisateur qui a lancé le traitement	Date		O
TUSERMAJ	Alimentée en automatique à Null. Code Utilisateur qui modifie l'enregistrement.	10	char	F
DATMAJ	Alimentée en automatique à Null. Mise à jour de la date en cas de modification de l'enregistrement.	Date		F

Chapitre 2 Gestion des anomalies du brouillard

Principe général

La validation du brouillard met en évidence les anomalies qui sont détectées lors de la validation des pièces comptables dans les tables de mouvements historiques comptables et analytiques. Le « top anomalie » est alors mis à jour automatiquement sur les pièces en anomalie dans le brouillard FMBROUILLARD.

Dès qu'une anomalie est détectée sur un mouvement de la pièce, tous les mouvements de la pièce sont automatiquement affectés du même top anomalie. Les pièces en anomalies ne sont jamais intégrées partiellement ou totalement dans la base de données.

Les différents types d'anomalie sont les suivants :

- 1 = Pièce non équilibrée par société
- 2 = Anomalie sur portefeuille
- 3 = Erreur sur les inter-établissements
- 4 = Erreur lors de la génération des OD de TVA
- 5 = Erreur lors de l'extourne
- 6 = Pièce d'origine n'est pas équilibrée par établissement
- 7 = La pièce d'extourne n'est pas équilibrée par établissement
- 8 = Erreur sur imputation analytique
- C = Erreur sur écriture Interco – flux
- D = Réintégration TVA impossible
- E = Génération des écritures réciproques impossibles
- I = Erreur lors de l'insertion
- P = Paramétrage des équivalences de tables interco incomplet (établissements, journaux, comptes généraux, natures)
- T = Erreur sur ligne de tiers dans la pièce interco
- L = Erreur sur la TVA sur encaissement – NB : Ces pièces en anomalie « L » sont recyclées automatiquement par la validation du brouillard.
- U = « La date comptable doit être unique sur tous les mouvements de la pièce »

Les pièces en anomalies sont alors recyclées selon les deux méthodes définies ci-après.

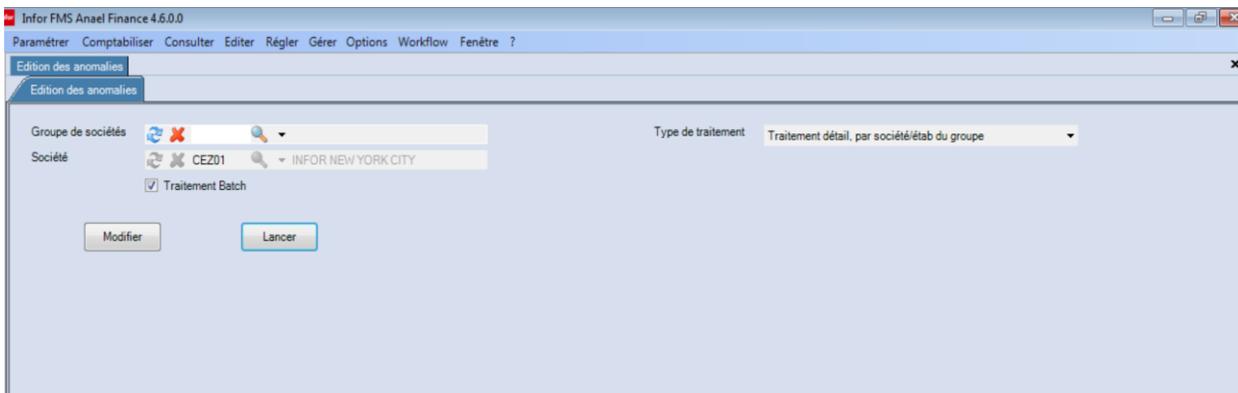
Edition des anomalies

Menu Comptabiliser / Gestion des anomalies / Edition des anomalies

Une édition permet de lister les pièces qui sont en anomalie dans le brouillard. Elles sont référencées par la zone CANOM « Top anomalie » différente de NULL dans FMBROUILLARD. Ce traitement peut être lancé en interactif ou en BATCH.

Le traitement peut être lancé en multi-sociétés, et en traitement détaillé, c'est-à-dire pour chaque société du groupe.

Les critères de sélection se présentent comme suit



La page de garde se présente comme suit :



CEZ01 INFOR NEW YORK CITY

LISTE DES ANOMALIES DU BROUILLARD

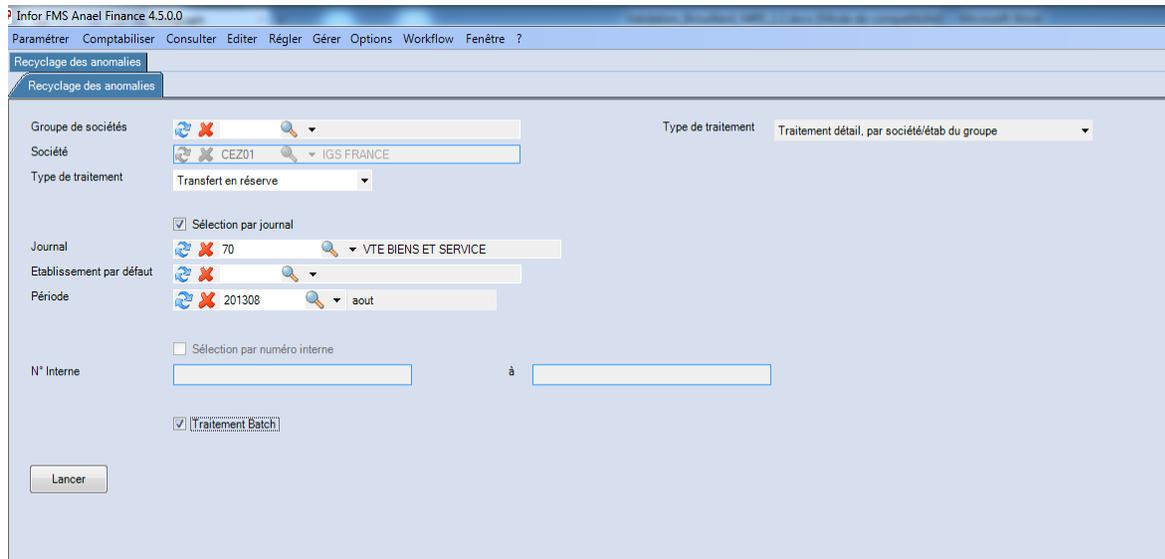
La liste de contrôle se présente comme suit :

 LISTE DES ECRITURES (BATCH)													
Période 202002 01/02/2020 À 29/02/2020 Utilisateur : CEZ Le : 17/03/2022 à 18:44:44 Page 2													
JOURNAL 70 VTE BIENS ET SERVICE EXERCICE 2020													
CEZ01 INFOR NY CITY													
Date Compta.	N° Enreg	N° Seq	Etab.	Date Doc	Réf doc	Libellé	CG	Tiers	Moy. paie	Echéance	TVA	Montant Débit	Montant Crédit
23/02/2020	714	00001	0008	03/02/2010	FA500K	VTE FRUITS FRAIS	411110	C C200	4	05/02/2010	0	4 500,00	
N° Interne : 202203171842370000 Tiers 2 : Lt : RIB : BAP : Cycle : RESP : Flux : Sign : CEZ Dom : Dev : EUR Taux : 1,00 Mont dev : 4 500,00 Débit Affect 1 : Affect 2 : Affect 3 :													
Anomalies N° : I ***Erreur lors de l'insertion***													
23/02/2020	714	00002	0008	03/02/2010	FA500K	VTE FRUITS FRAIS	445725	C C200		01/01/0001	4 0		737,46
N° Interne : 202203171842370000 Tiers 2 : Lt : RIB : BAP : Cycle : RESP : Flux : Sign : CEZ Dom : Dev : EUR Taux : 1,00 Mont dev : 737,46 Crédit Affect 1 : Affect 2 : Affect 3 :													
Anomalies N° : I ***Erreur lors de l'insertion***													
23/02/2020	714	00003	0008	03/02/2010	FA500K	VTE FRUITS FRAIS	700500			01/01/0001	4 0		3 762,54
N° Interne : 202203171842370000 Tiers 2 : Lt : RIB : BAP : Cycle : RESP : Flux : Sign : CEZ Dom : Dev : EUR Taux : 1,00 Mont dev : 3 762,54 Crédit Affect 1 : Affect 2 : Affect 3 :													
Anomalies N° : I ***Erreur lors de l'insertion***													
23/02/2020	714	00003	0008	03/02/2010	FA500K	VTE FRUITS FRAIS	700500			01/01/0001			3 762,54
N° Interne : 202203171842370000 Tiers 2 : Lt : RIB : BAP : Cycle : RESP : Flux : Sign : CEZ Dom : Dev : EUR Taux : 1,00 Mont dev : 3 762,54 Crédit Affect 1 : Affect 2 : Affect 3 : N° ligne ana : 00001 Unité : Quantité : Montant société : - 3 762,54 Montant devise : - 3 762,54 CI : C160 Chapitre : 5A Nature : NAT05													
Anomalies N° : I ***Erreur lors de l'insertion***													
Total Pièce : 202203171842370000							Analytique :	0	3762,54	CG :		4500,00	8262,54

Recyclage des anomalies

Menu Comptabiliser / Gestion des anomalies / Recyclage des anomalies

Le recyclage des anomalies permet retraiter les pièces qui sont en anomalie dans le brouillard. L'écran se présente comme suit :



En cas d'anomalie des pièces dans le brouillard sur des factures d'achat, il est possible de transférer les pièces comptables en anomalie de FMBROUILLARD dans FMRESERVE. Rappelons que les écritures en anomalie sont identifiées par le top « Anomalie » (zone CANOM de FMBROUILLARD) différent de NULL dans FMBROUILLARD.

Les critères de sélection doivent se présenter comme suit :

Groupe de société : si le recyclage est lancé pour un ensemble de sociétés, renseigner le groupe de sociétés.

Type de traitement multi-Sociétés : la seule valeur autorisée est « traitement détail, par société/étab du groupe » :

Société : cette zone est pré-alimentée par la société courante. Zone non modifiable.

Type de traitement : les deux valeurs possibles sont les suivantes :

- **Remise à blanc du top anomalie**

Cette option retraits les pièces en anomalie directement dans le brouillard. En effet, le « top anomalie » est remis à blanc sur tous les mouvements sélectionnés.

Ce principe s'applique notamment si l'anomalie relève d'un problème de paramétrage dans la base de données (Exemple : comptes de liaison inter-établissement non paramétrés, période fermée, compte général inexistant etc...).

Dès que le top « Anomalie » est remis à blanc sur la pièce comptable, les pièces comptables apparaissent à nouveau en « Validation du brouillard ». Elles peuvent être comptabilisées dans les historiques comptables si tous les contrôles de validité de la pièce sont réunis.

- **Transfert des pièces dans FMRESERVE**

Cette option permet de transférer les pièces en anomalie dans la table « des écritures en réserve » FMRESERVE afin d'être retraitées manuellement en saisie des écritures. Ces pièces doivent donc être « rappelées » (par le bouton « Charger » dans l'entête de saisie de pièce) afin d'être modifiées ou supprimées le cas échéant. Les fonctions classiques de la saisie des écritures demeurent inchangées à ce stade.

Dès que les pièces en anomalie sont transférées dans FMRESERVE, alors elles sont automatiquement épurées dans le brouillard FMBROUILLARD.

Les pièces en anomalie peuvent être sélectionnées sur les critères suivants :

Sélection par journal : Cette zone est déclarée en case à cocher. L'affichage de cette zone est conditionné. Si la zone « Sélection par numéro interne » est cochée, cette zone « Sélection par journal » devient inaccessible. Si cette zone est cochée, les zones « Code journal, Etablissement par défaut et Période » deviennent accessibles.

Code journal : l'affichage de cette zone est conditionné. Si la zone « Sélection par journal » est cochée, alors le code journal peut être renseigné afin de cibler les pièces en anomalie à recycler. Si renseigné, le code journal doit exister dans la table des journaux.

Etablissement par défaut : l'affichage de cette zone est conditionné. Si la zone « Sélection par journal » est cochée, alors l'établissement par défaut peut être renseigné afin de cibler les pièces en anomalie à recycler. Si renseigné, le code établissement doit exister dans la table des établissements.

Période : l'affichage de cette zone est conditionné. Si la zone « Sélection par journal » est cochée, alors la période peut être renseigné afin de cibler les pièces en anomalie à recycler. Si renseignée, la période doit exister dans la table des périodes.

ou

Sélection par numéro interne : Cette zone est déclarée en case à cocher. L'affichage de cette zone est conditionné. Si la zone « Sélection par journal » est cochée, cette zone « Sélection par numéro interne » devient inaccessible. Si cette zone est cochée, les zones « Numéro interne début et fin » deviennent accessibles.

Numéro interne début et fin : l'affichage de cette zone est conditionné. Si la zone « Sélection par numéro interne » est cochée, alors la borne de numéros internes peut être renseignée afin de cibler les pièces en anomalie à recycler. Si renseigné, le numéro interne de fin doit être supérieur ou égal au numéro interne début.

Traitement BATCH : Si coché, le traitement est lancé en soumission afin de libérer la session en cours.

« Transfert de réserve » des pièces en anomalie, associées à un fichier joint (ou Image Yooz) avec lien URL dans FMBROUILLARDURL :

Si le type de LAD = « **Pièces dématérialisées** », le recyclage des anomalies procède comme suit si le type de traitement est « **Transfert en réserve** » :

- Transfert de l'écriture comptable du brouillard dans le fichier « Réserve » de la saisie FMRESERVE, accessible uniquement en **saisie avec pioche**.
- Reconduction du top CPJ = « J » du brouillard FMBROUILLARD dans le top CPJ = « J » du fichier « Réserve » de la saisie FMRESERVE.
- Lors du transfert de la pièce dans FMRESERVE, le numéro interne TNUMINT n'est pas renommé c'est-à-dire qu'il conserve la valeur du numéro interne d'origine.
- Déplacement du « fichier joint » associé à la pièce, du répertoire « Fichiers attachés aux pièces validées » dans le répertoire « Fichiers attachés en réserve ».
- Lors du transfert en réserve, si le journal est à compteur automatique, le numéro d'enregistrement (TDOCU) de la pièce en provenance du brouillard FMBROUILLARD est reconduit à l'identique dans FMRESERVE. Le numéro d'enregistrement n'est pas renuméroté dans ce cas afin d'éviter les trous dans le compteur du journal.
- Lorsque la pièce est **validée** en saisie des écritures dans le brouillard, le principe est le suivant :
 - o Alimenter la pièce dans le brouillard FMBROUILLARD, en sachant que **le numéro interne est renommé dans le brouillard**.
 - o Reconduire le top CPJ = 'J' du fichier « Réserve » de la saisie FMRESERVE dans le top CPJ = 'J' du brouillard.
 - o Renommer le numéro interne d'origine (Société/TNUMINT) par **le numéro interne définitif** (Société/TNUMINT) dans la table des liens URL **FMBROUILLARDURL**, tout en conservant le lien « URL » d'origine

Si les types de LAD = « **Connecteur Yooz ou Connecteur Yooz Rising** », le recyclage des anomalies procède comme suit si le type de traitement est « **Transfert en réserve** » :

- Transfert de l'écriture comptable du brouillard dans le fichier « Réserve » de la saisie des écritures, **accessible en saisie des écritures**.

- Reconduction du top CPJ et/ou TZONE1 du brouillard dans le top CPJ et/ou TZONE1 du fichier « Réserve » de la saisie des écritures FMRESERVE.
- Lors du transfert de l'écriture comptable dans FMRESERVE, le numéro interne TNUMINT n'est pas renommé c'est-à-dire qu'il conserve la valeur du numéro interne TNUMINT d'origine
- Lorsque la pièce est **validée** en saisie des écritures dans le brouillard, le principe est le suivant :
 - o Alimenter la pièce dans le brouillard FMBROUILLARD, en sachant que **le numéro interne est renommé dans le brouillard.**
 - o Reconduire le top CPJ et/ou TZONE1 de FMRESERVE dans le top CPJ et/ou TZONE1 du brouillard.
 - o Renommer le numéro interne d'origine (Société/TNUMINT) par **le numéro interne définitif** (Société/TNUMINT) dans la table des liens URL **FMBROUILLARDURL**, tout en conservant le lien « URL » d'origine.

=====